Le 15 mars 2017

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs: Lorsqu'il s'agit du gouvernement actuel, on gagne toujours à lire les petits caractères. Le délai visant l'annulation des hausses d'évaluation importantes et injustifiables ne s'applique pas à tous les gens du Nouveau-Brunswick. Cela n'est pas acceptable. Le gouvernement ne cesse de trouver des excuses, mais n'a encore donné aucune explication. Nous ne croyons pas que le nombre 2 400 soit exact, et nous pouvons prouver la fausseté de l'affirmation selon laquelle tous les biens dont l'évaluation foncière a augmenté de plus de 10 % ont fait l'objet de rénovations ou d'améliorations.

Il est temps que le ministre de Services Nouveau-Brunswick se prononce à cet égard. Le ministre donnera-t-il l'assurance qu'il y aura examen approfondi et transparent de l'affaire? Le délai d'appel sera-t-il prolongé pour tous les gens du Nouveau-Brunswick? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle: Je veux d'abord remercier le chef de l'opposition pour sa question, car elle me donnera la chance de regarder les faits en face. Vous savez, l'opposition mentionne beaucoup de chiffres, mais il est intéressant de regarder les données réelles. Oui, environ 2 400 erreurs se sont produites cette année. Toutefois, en 2014, lors de la dernière année au pouvoir du gouvernement précédent, qui est maintenant à l'opposition, il y avait eu 8 941 erreurs. Qu'avait à dire le chef de l'opposition, qui était alors ministre des Finances? Je cite ses propos, tirés d'un article paru dans le *Telegraph-Journal* du 7 mai 2014 :

[Traduction]

Je dirais que nous avons en place un régime juste et équitable, qui suit le marché comme il le doit [Traduction.]

[Original]

L'ancien ministre des Finances avait tenu ces propos après que 8 941 erreurs avaient été commises.

[Traduction]

M. Higgs : Peut-être que je m'embrouille, mais il me semble que ce n'est pas le ministre visé qui répond aux questions.

(Exclamations.)



Le président : À l'ordre.

M. Higgs: J'ai présenté plusieurs évaluations pour prouver au ministre que des évaluations reflétant une hausse de plus de 10 % ont été appliquées à des habitations qui n'avaient pas été récemment rénovées ni améliorées. Les habitations en question se situent dans ma circonscription. Je serais content de les montrer au ministre. Je sais que beaucoup de mes collègues peuvent en faire autant. À l'heure actuelle, nous essayons d'informer tous les gens du Nouveau-Brunswick que des problèmes d'envergure liés aux évaluations ont été décelés. Le ministre — celui qui en a la responsabilité — acceptera-t-il d'aider à rendre public le fait qu'il se pourrait que beaucoup de gens du Nouveau-Brunswick paient, en impôt foncier, des centaines de dollars en trop, et convient-il que le délai devrait être prolongé pour tous?

[Original]

L'hon. M. Rousselle: Comme nous l'avons très clairement dit au cours des derniers jours, nous allons aviser chacune des personnes touchées par une mauvaise évaluation, et elles auront droit à un délai supplémentaire pour faire appel.

Vous savez, nous ne sommes pas fiers du fait qu'il y a eu des erreurs en ce qui a trait à 2 400 propriétés; notre but est de régler le problème pour faire en sorte que cela ne se produise plus à l'avenir.

Cela dit, le chef de l'opposition ne cesse de dire que nous devons toujours regarder nos erreurs, pour apprendre et trouver des façons de s'améliorer. J'aimerais savoir pourquoi, lorsqu'il y a eu 8 801 erreurs en 2011, 9 472 erreurs en 2012, 7 791 erreurs en 2013 et 8 941 erreurs en 2014, l'ancien ministre des Finances n'a rien fait. Aujourd'hui, il voudrait que nous agissions très rapidement.

[Traduction]

Qualité de l'eau

M. Higgs: Il semble que les « responsabilités ministérielles » soient toutes passées du ministre Arseneault au ministre Rousselle. Nous avons eu divers intervenants pour le gouvernement actuel, et tous semblent dire beaucoup et rien à la fois.

Hier, pendant la période des questions, le premier ministre a dit que le ministre de la Santé avait régulièrement consulté le commissaire aux conflits d'intérêts et avait reçu son aval à toutes les étapes. Ma question actuelle s'adresse au premier ministre ou peut-être à quelqu'un d'autre qui parle aussi en son nom. Lorsque le ministre de la Santé a fortement rejeté les préoccupations à propos de la qualité de l'eau à la plage Parlee, lors d'une entrevue publique à la CBC Nouveau-Brunswick quatre jours avant que le conseil municipal de Shediac approuve l'agrandissement du terrain de camping, avait-il reçu l'aval du commissaire aux conflits d'intérêts pour prononcer de telles paroles? Oui ou non?



L'hon. M. Gallant: Nous avons un commissaire aux conflits d'intérêts. Il s'agit d'un rôle important. C'est un haut fonctionnaire de l'Assemblée. Cette personne s'acquitte d'une tâche essentielle pour assurer l'obligation de rendre compte et la transparence. Tous les députés doivent veiller à fournir les bons renseignements au commissaire aux conflits d'intérêts afin de pouvoir avoir son avis, à savoir s'ils devraient se récuser ou si des mesures devraient être prises pour que nous soyons aussi responsables que possible et pour que nous fassions preuve de la plus grande transparence possible. C'est exactement ce qu'a fait le ministre de la Santé dans le présent dossier.

En tant que gouvernement, nous avons veillé à toujours communiquer avec le commissaire aux conflits d'intérêts de sorte à avoir l'avis de cette personne. Je dis « cette personne » parce qu'il y a eu trois commissaires pendant les échanges relatifs au dossier dont le bureau s'est occupé. Effectivement, le ministre de la Santé a récemment reçu l'avis de se retirer du dossier, et c'est exactement ce qu'il a fait. Notre gouvernement a agi selon l'avis formulé par le commissaire.

M. Higgs: Le premier ministre a précisé hier que, lorsque le ministre de la Santé a déclaré qu'aucun incident de nageurs malades à la plage Parlee n'avait été signalé, il parlait seulement des incidents signalés officiellement au ministère de la Santé. Toutefois, je crois, et je suis certain que le premier ministre en conviendrait, qu'un bon gouvernement ne devrait pas seulement réagir à une crise. Il devrait prendre des mesures préventives pour empêcher qu'une crise se produise. Ma question au premier ministre est la suivante: Quelles mesures le ministre de la Santé a-t-il prises à un stade précoce pour savoir si des nageurs à la plage Parlee sont devenus malades à cause de la piètre qualité de l'eau? Merci.

L'hon. M. Gallant: Bien entendu, le ministre de la Santé ne répondra pas aux questions, car il a été exclu du dossier. Je pense qu'il est très important de signaler que nous sommes maintenant conscients de la situation. Un problème a été découvert, et nous le réglons. C'est un problème qui existe malheureusement depuis trop longtemps. Notre gouvernement veillera à travailler en collaboration et rapidement aussi avec tous les ministères pour qu'il règle la question de la bonne façon.

Nous sommes très fiers de pouvoir maintenant prendre des mesures et de veiller à ce que ce joyau de l'économie de notre province et du secteur touristique, qui améliore la qualité de vie des gens de la région et de la province, puisse continuer de jouer son rôle inhérent, en tant que joyau de notre province, pour de nombreuses générations à venir.

M. Higgs : Le 26 août 2016, le ministre de la Santé a dit à la CBC ce qui suit à propos de la qualité de l'eau à la plage Parlee : Si jamais la situation suscitait des préoccupations importantes, il faudrait alors prendre plus de mesures, mais, jusqu'à maintenant, cela n'a pas été nécessaire.

En janvier 2015, le ministre a reçu une lettre de l'Association du bassin versant de la baie de Shediac dans laquelle l'organisme exprimait des préoccupations à propos de la collecte de



renseignements sur la qualité de l'eau à la plage Parlee. C'était en janvier 2015. La lettre indiquait que la responsabilité d'atténuer les problèmes de qualité de l'eau exigerait peut-être un examen. C'était il y a deux ans. Soit le ministre n'a pas jugé qu'une lettre de l'Association du bassin versant de la baie de Shediac décrivant les problèmes de qualité de l'eau à la plage Parlee était une préoccupation importante, soit il a, comme par hasard, oublié la lettre. Le ministre de la Santé nous dirait-il ce qu'il en est?

[Original]

L'hon. M. Rousselle: Je suis heureux de vous dire que j'ai vu une lettre par l'entremise de laquelle le ministre de la Santé avisait immédiatement l'organisme régional de la santé pour s'assurer que des mesures seraient prises, parce que nous prenons ce sujet très au sérieux. Cependant, je me demande si l'opposition prenait ce sujet très au sérieux lorsque son gouvernement était au pouvoir.

L'été dernier, il a beaucoup été question d'erreurs qui avaient été commises, et nous les avons reconnues. Toutefois, j'ai devant moi les données en ce qui concerne la qualité de l'eau et la communication en 2014. Je constate que, en 2014, il est indiqué que l'indice de bonne qualité a été affiché 52 fois. Or, les vraies données auraient dû être zéro. Je pense que des gens devront répondre à des questions. Ce n'est pas nous, de ce côté-ci de la Chambre, qui devrons répondre, parce que je constate que c'est du côté opposé qu'il y a vraiment une divergence.

[Traduction]

M. Higgs: Il semble qu'il n'ait pas été tenu compte de la lettre. Deux ans plus tard, le 9 décembre 2016, le ministre de la Santé a dit à la CBC que la question de l'aménagement ne posait pas de problème à la plage Murray et qu'elle n'influait nullement sur la qualité de l'eau. Mercredi dernier, des citoyens préoccupés par la situation à la plage Murray ont fait remarquer qu'un grand terrain de camping, situé à proximité, fournissait des services à plus de 150 véhicules de plaisance et que le ministère de l'Environnement n'avait jamais effectué d'étude environnementale de l'aménagement en question. Je pose la question de nouveau. Soit le ministre n'était pas au courant de la tournure des événements relatifs au terrain de camping à la plage Murray, soit il en a intentionnellement fait fi. Le ministre de la Santé pourrait-il encore une fois confirmer laquelle des deux hypothèses est exacte? Merci.

L'hon. M. Gallant: Je dois signaler au chef de l'opposition — et je suis étonné de devoir le faire — que le ministre de la Santé a été exclu de tout rôle dans le dossier. Je ne sais pas exactement pourquoi le chef de l'opposition continue de poser des questions au ministre de la Santé. À mon avis, nous pouvons tous convenir que le ministre s'est récusé du dossier, ce qui signifie qu'il ne répondra pas aux questions concernant la qualité de l'eau à la plage Parlee.

Je pense que le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a posé une question très importante. Je pense que le chef de l'opposition, s'il veut poser toutes ces questions concernant la qualité de l'eau à la plage Parlee, doit à la population du Nouveau-Brunswick de



nous dire : Quelles mesures son gouvernement a-t-il prises en 2014 pour veiller de façon proactive à ce que la qualité de l'eau à la plage Parlee soit surveillée? Je pense que la réponse est rien. Si le chef de l'opposition veut confirmer qu'il y a une autre réponse, il peut certainement le faire. Si tel n'est pas le cas, je l'encourage à reconnaître que nous prenons des mesures. Nous avons constaté un problème et nous ferons en sorte de préserver un tel joyau pour des générations à venir.

M. B. Macdonald: Le premier ministre vient de nous dire que le ministre de la Santé ne répondra plus aux questions concernant la plage Parlee, ce qui nous préoccupe vivement. Il y a une différence entre « récusé » et « absous ». « Récusé » signifie que le ministre n'intervient plus dans le dossier. « Absous » signifie qu'il est affranchi de toutes les erreurs du passé. Eh bien, il y a beaucoup d'erreurs dans ce cas-ci, et nous aimerions entendre le ministre parler de ce qu'il a fait dans le passé. Le fait d'aller de l'avant est une tout autre question.

Je veux maintenant parler du premier ministre. En décembre, le premier ministre a nié qu'il y avait un conflit d'intérêts. Toutefois, la semaine dernière, le premier ministre a dû exclure le ministre de la Santé de tout rôle dans le dossier, qui lui a été retiré. Ma question est simple : Qu'est-ce qui a changé au cours des mois qui ont suivi pour que le premier ministre estime maintenant nécessaire d'exclure le ministre de tout rôle dans le dossier?

L'hon. M. Gallant : Je veux que le tout soit très clair. Le ministre de la Santé ne répondra à aucune question, car il n'interviendra plus dans le dossier. Le dossier lui a été retiré.

Qu'est-ce qui a changé? C'est très simple. Le ministre de la Santé a communiqué avec le commissaire aux conflits d'intérêts ici, dans la province, depuis que le dossier est traité. Il a seulement reçu l'avis de se récuser récemment — il y a environ une semaine ou peut-être 10 jours maintenant. L'avis n'était fondé que sur l'apparence de conflit d'intérêts. Le commissaire a quand même dit, et je paraphrase ses propos, bien entendu : Vous n'êtes pas en situation de conflit d'intérêts, Monsieur le ministre de la Santé, mais je vous recommande de vous récuser, car il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts.

Le député d'en face veut savoir ce qui a changé, et voilà ce qui a changé. Le commissaire a conclu qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts, mais qu'il pouvait y en avoir l'apparence. Il a dit : À mon avis, Monsieur le ministre de la Santé, vous devriez vous récuser. Notre gouvernement a agi conformément à l'avis formulé. Je suis reconnaissant de la question. Voilà ce qui a changé au cours des derniers jours.

M. B. Macdonald: Comme d'habitude, le premier ministre donne une réponse toute prête. Je respecte cela, mais le raisonnement ne tient pas. Le ministre de la Santé est déjà intervenu dans le dossier. C'est là toute la question. Nous demandons au ministre de rendre des comptes à cet égard et de dire ce qu'il a fait, pas ce qu'il fera à l'avenir. Il doit répondre de ses actions à la Chambre.



Le premier ministre a aussi dit que le ministre de la Santé a toujours communiqué avec le commissaire aux conflits d'intérêts. Le ministre s'est occupé du dossier pendant trois ans. C'est donc dire qu'il communique depuis trois ans avec le commissaire aux conflits d'intérêts. Qu'est-ce qui a changé au cours des derniers mois pour obliger le ministre à se récuser?

L'hon. M. Gallant: Je suis assez sûr que je viens de répondre à la question, mais j'y répondrai encore. Voici le raisonnement. Notre commissaire a comme responsabilité de se pencher sur toute situation de conflit d'intérêts visant les parlementaires. En ce qui concerne le dossier, le ministre de la Santé a communiqué avec le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts pour s'assurer de faire preuve de la plus grande transparence possible et d'être aussi responsable que possible. L'avis du commissaire aux conflits d'intérêts, pendant tout le cheminement du dossier, a été qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts, et c'est encore le cas aujourd'hui. Néanmoins, le commissaire aux conflits d'intérêts était d'avis que le ministre de la Santé devait se récuser du dossier parce qu'il pouvait y avoir apparence de conflit d'intérêts.

Qu'est-ce qui a changé? Deux choses ont changé. L'avis reçu du commissaire aux conflits d'intérêts a changé. Je ne peux pas parler pour lui, mais je ne peux que supposer qu'il en est ainsi parce que nous avons appris qu'une recommandation pourrait être émise au sujet de l'aménagement. Voilà ce qui a changé. C'est aussi simple que cela. Ce qui a changé, c'est l'avis reçu du commissaire aux conflits d'intérêts, qui recommande maintenant au ministre de se récuser. Notre gouvernement a agi conformément à l'avis formulé.

M. B. Macdonald: Le raisonnement ne tient pas. Si, pendant trois ans, le ministre de la Santé, comme le premier ministre le laisse entendre, avait communiqué tous les détails au commissaire aux conflits d'intérêts et que les règles étaient demeurées inchangées, l'avis serait le même. Si l'avis a changé — et le premier ministre nous dit maintenant que c'est le cas —, cela veut dire qu'autre chose a changé. Le premier ministre fait maintenant allusion au fait que la question de l'aménagement est mise sur le tapis. Je dirais au premier ministre qu'il n'y a là non plus rien de nouveau. En fait, la question de l'aménagement a été soulevée l'été dernier lorsque le Camping Shediac posait problème au conseil municipal de Shediac. Pourquoi le ministre ne s'est-il pas récusé l'été dernier quand la question de l'aménagement faisait l'objet de discussions?

L'hon. M. Gallant: Il s'agit de bonnes questions, car elles montrent que le député du côté de l'opposition ne comprend rien du tout à la situation. Voici ce qui se passe: le commissaire aux conflits d'intérêts, qui a conseillé le ministre de la Santé pendant tout le cheminement du dossier, était d'avis qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts; à l'interne, nous avons un groupe de travail composé de représentants du gouvernement qui cherche à agir très rapidement afin que nous réglions la question de la qualité de l'eau à la plage Parlee. Il découlera du travail du comité des recommandations, et il se pourrait qu'il soit recommandé d'interrompre les travaux d'aménagement dans la région pour un bout de temps.

Dès que nous avons su qu'une telle recommandation pourrait être faite, le ministre de la Santé est retourné consulter le commissaire aux conflits d'intérêts. Le commissaire aux conflits



d'intérêts a dit : Vous n'êtes pas en situation de conflit ; il pourrait toutefois y avoir apparence de conflit d'intérêts ; je vous recommande donc, à vous et au gouvernement, de vous récuser du dossier. Voilà ce qui a changé au cours des derniers jours.

M. Keirstead: Si nous avons appris une chose du gouvernement actuel, c'est qu'il faut examiner très attentivement tout ce qu'il dit — chaque mot, chaque syllabe et chaque lettre.

Le ministre de l'Environnement ferait bien d'informer la Chambre dans les moindres détails des responsabilités qui ont été retirées au ministre de la Santé et qui lui ont été confiées. Nous devons savoir si le ministre de l'Environnement surveillera tout ce qui concerne la plage Parlee sur le plan de la santé publique. Nous devrions savoir si d'autres responsabilités ont été retirées au ministre de la Santé et confiées au ministre de l'Environnement. Par exemple, qui veillera à la qualité de l'eau à la plage Murray? Le ministre de la Santé s'est-il vu retirer tous les dossiers sur la qualité de l'eau ou seulement celui de la plage Parlee?

[Original]

L'hon. M. Rousselle: Je remercie le porte-parole en matière de l'Environnement pour sa question. D'abord, je serai heureux de lui indiquer en quoi consiste le mandat exact, mais, grosso modo, je suis maintenant responsable de tout ce qui concerne le point de vue sanitaire de la baie de Shediac, c'est-à-dire tout ce qui concerne la santé publique.

De plus, je veux également saisir l'occasion pour continuer à répondre à des questions qui ont été posées. Je suis très surpris de voir à quel point les parlementaires du côté de l'opposition sont maintenant intéressés par la plage Parlee, alors qu'ils ne l'étaient pas à l'époque où ils formaient le gouvernement. En effet, il suffit de regarder aux données assez troublantes durant les années de leur mandat. En 2014, ils ont affiché 52 fois que la qualité de l'eau était bonne, alors que, dans les faits, la qualité aurait dû être zéro.

Je ne peux m'empêcher également de constater que, s'il y a un problème au terrain de camping de la plage Murray, selon l'opposition, celui-ci n'est pas apparu comme par magie en 2017. Par conséquent, je serais intéressé à savoir ce qu'a fait le gouvernement de l'époque pendant ce temps.

[Traduction]

M. Keirstead: En octobre 2016, l'Association du bassin versant de la baie de Shediac a recueilli des échantillons à cinq endroits dans la baie de Shediac aux fins d'analyse génétique. De l'ADN de chiens a été trouvé à tous les endroits. Des matières fécales humaines ont été trouvées à la plage Parlee, au quai de Pointe-du-Chêne et à Shediac Bridge. Des matières fécales de bovins ont été trouvées à Scoudouc et à Shediac Bridge. De l'ADN de porcs a été trouvé à Scoudouc.

Comme nous le savons, la baie de Shediac touche une large région de notre côte Est, et nous savons aussi que l'eau ne reste pas au même endroit. Le ministre de l'Environnement dirait-il à



la Chambre ce qui est fait pour traiter la question très importante de l'analyse, du signalement et de la prise de décision relativement à la qualité de l'eau dans tous les secteurs de la baie de Shediac?

[Original]

L'hon. M. Rousselle: Je suis certain que le député d'en face serait heureux d'être à ma place pour pouvoir dire que, au moins, son gouvernement fait quelque chose et travaille fort à assurer la sécurité des gens dans cette région.

Cela dit, je vais répéter mes propos d'hier: Nous agissons. Ce n'est pas pour rien que nous avons mis sur pied un groupe de travail, qui est en train de regarder à améliorer les annonces publiques qui sont faites à la plage et à améliorer le système de qualité de l'eau. Également, nous étudions de façon approfondie les causes de la pollution pour que nous puissions la faire disparaître. Lorsque j'aurai les recommandations pour un nouveau système de classification des eaux, vous pouvez être certains que nous allons nous assurer qu'il sera mis en place dans le reste de la province.

Je tiens à répéter ceci : Notre gouvernement fait quelque chose, alors que le gouvernement précédent, qui est maintenant à l'opposition — Dieu merci —, n'a rien fait.

[Traduction]

M. Keirstead: Le ministre de l'Environnement peut-il fournir à la Chambre les résultats de l'étude d'impact sur l'environnement réalisée au Camping Shediac Ltée?

Un communiqué commun a été publié le 17 février par le ministère de la Santé, le ministère du Tourisme et le ministère de l'Environnement au sujet de la plage Parlee. Pour une raison ou pour une autre, seuls les propos du ministre de l'Environnement ont été repris dans le communiqué. Il n'y avait aucune citation des deux autres ministres. Bien sûr, cela se déroulait quelques jours après que le sujet délicat avait été refilé au ministre de l'Environnement, qui était envoyé pour aviser le public que l'affirmation du ministre de la Santé selon laquelle le personnel aurait suivi les recommandations de 2016 était complètement fausse. Le communiqué indiquait aussi que le gouvernement avait engagé un gestionnaire de projets afin de voir à la mise en oeuvre des initiatives à cet égard. Le ministre de l'Environnement communiquerait-il à la Chambre le nom et les compétences du gestionnaire de projets?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui agit pour remédier à une situation qui a trop longtemps duré à la plage Parlee.



Oui, nous avons embauché un expert indépendant, une personne qui a des qualifications incroyables ainsi qu'une longue expérience et qui est respectée. Cela me fera plus que plaisir de fournir au député d'en face le curriculum vitae de cette personne, car nous sommes fiers des gens que nous embauchons pour faire du travail indépendant.

Ce travail sera bien fait, car nous connaissons l'importance de la qualité de l'eau dans la région en question. C'est une priorité pour la sécurité des gens, mais ce l'est aussi en raison du fait que cette région est capitale au Nouveau-Brunswick en termes de tourisme. Donc, soyez assurés que la personne responsable a un curriculum vitae impressionnant, et cela me fera plaisir de le fournir au député d'en face.

[Traduction]

Enfants à risque

M. Coon: La CBC diffuse actuellement une série relatant les histoires invisibles d'enfants décédés dans la province et portant sur le travail du Comité d'examen des décès d'enfants. On en sait très peu sur les enfants ou sur le travail du comité. Le comité publie des recommandations, mais les circonstances entourant les décès d'enfants ainsi que leur nom ne sont pas révélés.

Les secrets entourant la situation préoccupent Bernard Richard, notre premier défenseur des enfants et de la jeunesse. De fait, il y a 10 ans, il a rédigé un rapport intitulé *Promesses rompues* sur les circonstances entourant le décès de Juli-Anna, âgée de 28 mois, car il était convaincu que son décès aurait pu être évité. Il s'inquiète aujourd'hui du fait que les recommandations de son rapport sont restées lettre morte. Ma question s'adresse au ministre des Familles et des Enfants. Déposera-t-il à la Chambre un rapport indiquant la manière dont son ministère a mis en oeuvre les 16 recommandations contenues dans le rapport intitulé *Promesses rompues*?

L'hon. M. Horsman: Je suis reconnaissant de la question du député du Parti vert. Perdre un enfant, peu importe l'âge, est dévastateur pour un parent, et nous en sommes conscients. La priorité absolue de notre gouvernement est la protection des familles et des enfants. Le coroner dans la province examine tous les décès d'enfants de moins de 19 ans, qu'ils soient imprévus ou soudains. Tout cela est fait. Nous avons fait un examen. Le Comité d'examen des décès d'enfants parle de la question. Le gouvernement actuel et la Société canadienne de pédiatrie ont passé en revue les comités d'examen des décès d'enfants dans l'ensemble du Canada et ont donné au Nouveau-Brunswick une excellente note, ce qui signifie que nous passons tout en revue.

Nous travaillons très fort à Développement social. Nous avons recruté plus de travailleurs sociaux, 59 pour être précis, au cours des dernières années. Nous continuons de travailler fort avec les familles. Nous leur donnons plus de formation pour veiller à ce qu'elles soient capables



d'intervenir et fassent... Quant aux enfants vulnérables, nous travaillons avec eux et nous continuerons de le faire. Notre priorité vise les familles et les enfants, pour que...

M. Coon : Donc, le rapport devrait simplement être déposé. [*Original*]

M. Richard n'est pas le seul défenseur des enfants et de la jeunesse préoccupé par les secrets entourant le Comité d'examen des décès d'enfants. D'après notre défenseur actuel, Norman Bossé, si c'est une mort évitable, les gens de cette province ont le droit de savoir comment nous pouvons la prévenir. Le ministre va-t-il s'engager à publier le rapport complet du Comité d'examen des décès d'enfants pour que nous puissions savoir comment prévenir, à l'avenir, des décès semblables?

[Traduction]

L'hon. M. Horsman: Je veux être certain que le député d'en face et tout le monde à la Chambre savent que le ministère du Développement social a pris des mesures à l'égard de 100 % - 100 % — des recommandations du défenseur des enfants et de la jeunesse, et nous continuons de le faire. Il y en avait 16, sinon plus, et nous avons pris des mesures concernant toutes les recommandations. Les députés d'en face devraient le savoir. Il y a cinq ans, ils ont remanié la loi sur les services à l'enfance. Nous poursuivons donc en ce sens. Nous continuons de travailler avec vous.

Nous continuons d'agir ainsi et nous continuerons de faire mieux, comme nous l'avons fait concernant de nombreux autres projets, tels que la conduite avec facultés affaiblies. Nous veillons à l'importance de la sécurité à bicyclette grâce à la Loi d'Ellen. Nous continuerons de travailler fort avec la population du Nouveau-Brunswick et nous sommes ouverts aux suggestions. La porte est toujours grande ouverte à notre ministère, et nous continuerons de travailler avec la population du Nouveau-Brunswick. Si les gens d'en face ont de meilleures idées, qu'ils viennent nous voir. Je n'ai encore vu aucun député d'en face s'adresser à Développement social pour faire ses recommandations. Nous continuerons de travailler fort avec la province. Merci.

M. Coon: C'est à l'Assemblée législative...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Coon: C'est à l'Assemblée législative que nous demandons des comptes au Conseil exécutif sur ses actions. Il est clair qu'il nous faut un mécanisme pour que le ministère et le ministre concernés rendent des comptes au sujet de la mise en oeuvre des recommandations du Comité d'examen des décès d'enfants. Je veux voir cette Assemblée législative établir un comité permanent actif portant sur les enfants et les jeunes, dont le mandat serait de s'assurer que les



recommandations du Comité d'examen des décès d'enfants sont mises en oeuvre et que, de fait, toutes les recommandations présentées par le défenseur des enfants et de la jeunesse à l'Assemblée législative sont mises en oeuvre. Ce comité permanent devrait être habilité à convoquer des personnes et à demander à voir les documents et les dossiers dont dispose l'Assemblée législative. Permettons à la Chambre du peuple d'être au service des plus jeunes de la province afin de les protéger. Le ministre appuiera-t-il la création d'un comité permanent de l'Assemblée législative pour les enfants et les jeunes?

L'hon. M. Horsman: Je tiens à signaler que le Nouveau-Brunswick est l'une des cinq provinces dans l'ensemble du Canada à avoir un Comité d'examen des décès d'enfants. Nous estimons que ce comité est le plus apte à s'occuper de telles recommandations. Nous veillerons à ce que ce soit fait. Nous devons respecter les lois en matière de vie privée.

Chaque fois qu'un accident malheureux et tragique survient, le bureau du coroner l'examine, le Comité d'examen des décès d'enfants l'examine et le défenseur des enfants et de la jeunesse l'examine. Ils font des recommandations, et nous examinons ces recommandations. Le comité examine ces recommandations, et, si nous pouvons faire mieux, nous ferons certainement mieux. Nous ne voulons pas que la situation se reproduise. Pour ce qui est arrivé il y a 13 ou 20 ans, c'est malheureux, mais je ne peux pas changer le passé. Toutefois, dans l'avenir, nous veillerons à ce que notre province soit le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille.

Gouvernement

M. Fitch: Le député d'en face a dit que l'opposition ne présentait aucune idée. Toutefois, je peux vous dire que le député de Moncton-Nord-Ouest a présenté au gouvernement l'idée de l'antidémarrage, et c'était une idée magnifique. Il a aussi présenté au ministre d'en face des idées concernant les adultes autistes. Qu'en est-il? Le député de Gagetown-Petitcodiac a présenté des idées sur l'ESPT. Je vais donner au ministre l'occasion de retirer sa remarque ici à la Chambre, car ce qu'il vient de dire à la Chambre n'est pas exact. Je vais lui donner l'occasion de retirer cette remarque.

L'hon. M. Gallant: Puisque nous sommes à énumérer des idées, je veux en signaler une que nous avons entendue de l'opposition. Le député de Moncton-Nord-Ouest a laissé entendre que le projet de la mine Sisson ne devrait pas aller de l'avant. Il a dit que ce n'était pas sécuritaire.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant: Le député a dit que nous donnions de faux espoirs. Le chef de l'opposition n'est pas d'accord avec le député de Moncton-Nord-Ouest, mais c'est une des idées que nous avons reçues de l'opposition. Je peux vous dire que notre gouvernement n'est pas d'accord.



Nous pensons que la mine Sisson pourrait aider à créer de bons emplois pour les gens du Nouveau-Brunswick. La mine Sisson pourrait contribuer à faire croître notre économie et fournir du travail à de bonnes et vaillantes personnes du Nouveau-Brunswick, en leur permettant de faire avancer un projet important pour l'économie. (Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant: Je pense que les idées des parlementaires du côté de l'opposition ne sont pas toujours pertinentes, même si nous sommes reconnaissants de leurs efforts. Je pense que les gens du Nouveau-Brunswick veulent que nous mettions l'accent sur la croissance économique et que nous créions des emplois grâce à des projets tels que celui de la mine Sisson.

M. Fitch: Le premier ministre s'est empressé de tirer encore une fois un de ses ministres de l'embarras. La déclaration faite ici sur le parquet indiquait que l'opposition n'avait présenté aucune idée; pourtant, le premier ministre a pris la parole pour dire que nous en avions présenté. Je vais donner au ministre de Fredericton-Nord, le vice-premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'occasion de retirer sa déclaration. Le premier ministre a déjà dit qu'elle était inexacte parce qu'il a dit que son gouvernement avait reçu des idées de l'opposition. Je vais permettre au ministre de se reprendre. Je vais lui donner l'occasion de retrouver une parcelle de la décence qu'il a perdue, soit d'avoir une deuxième chance. Je vais donner au ministre l'occasion, aujourd'hui à la Chambre, de retirer sa déclaration.

L'hon. M. Gallant: Je veux que nous marquions cette journée. Les gens de l'opposition ne veulent pas que je prenne la parole à titre de premier ministre. J'espère qu'ils s'en souviendront la prochaine fois qu'ils me demanderont de prendre la parole.

Je pense qu'il est vraiment important de reconnaître que, en tant que gouvernement, nous travaillons aux priorités des gens du Nouveau-Brunswick. Nous faisons progresser l'économie. Nous veillons à investir davantage dans l'éducation et dans les soins de santé. Les idées que nous obtenons de l'opposition...

En passant, je pense que le vice-premier ministre essayait de dire qu'il aimerait que les gens aillent à son bureau et au bureau de Développement social pour y tenir une vraie discussion, au lieu de prendre la parole sur le parquet de l'Assemblée législative pour essayer de réaliser des gains politiques et faire la manchette.

En tant que gouvernement, nous avons travaillé très fort sur l'économie, l'éducation et les soins de santé. Malheureusement, les gens de l'opposition prétendent qu'ils ont des idées selon lesquelles ils ne veulent pas que nous investissions dans l'infrastructure, mais ils veulent que nous investissions dans l'infrastructure dans leurs circonscriptions.

(Exclamations.)





Le président : Je rappelle le député de Miramichi à l'ordre.

L'hon. M. Gallant: Les gens d'en face ne veulent pas que nous allions de l'avant avec la mine Sisson et, pourtant, ils veulent que nous nous concentrions sur l'économie. Ils veulent faire des compressions dans les soins de santé et l'éducation pour équilibrer les comptes. Ce n'est pas ce que nous faisons. Nous nous concentrons sur l'éducation, les soins de santé et l'économie.

Le président : Le temps alloué à la période des questions est écoulé.

